



MAIRIE DE PORTO VECCHIO
Hôtel de Ville
Rue Fred-Scamaroni BP A129
20537 Porto Vecchio Cedex

Paris, le 29 Septembre 2025

Par Lettre recommandée avec accusé de réception n°

Nos Réf : 2A247_020_01 Rond-point route d'Arca - Lieu-dit Tippa/Fonteneau.

Affaire suivie : Mme C. Olive & Mr R. Petretti.
colive@iliad-free.fr / rpetretti@iliad-free.fr
06 32 36 53 81 / 06 60 28 61 12

Objet : Dossier d'Information Mairie (DIM).

A l'attention de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de notre déploiement visant à améliorer la couverture GSM sur votre territoire communal, et conformément à l'attribution de nos licences, nous avons le plaisir de vous adresser, par le biais de cette correspondance, le Dossier d'Information Mairie concernant notre projet d'installation d'une antenne-relais non soumis à déclaration préalable et/ou Permis de Construire.

L'emplacement prévu pour le déploiement de notre antenne-relais 3G/4G/5G, est situé sis, propriété de Mme Fonteneau - Rond-point route d'Arca - Lieu-dit Tippa. 20137 Porto Vecchio.
Références cadastrales Section D – Parcelle 1888

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce projet et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez accepter, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

R. PETRETTI
Chargé de Recherche et Négociation
Risponsevule Ricerca è Negoziazione
Déploiement Réseau Corse *free mobile*
06 60 28 61 12
rpetretti@iliad-freee.fr

Free Mobile-Groupe iliad

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris
SIRET : 499247138 00021 – Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €
Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138



13#2730052K0000110214

Déposé le : 30.09.2025
13P273005ZK00001
LR RI AR

SD: 87001245806415Z



Mairie - Porto-Vecchio
Rue Fred-Scamaroni
BP A129
20537 PORTO VECCHIO CEDEX



13P273005ZK0000110114



CPV-A25-007187
06/10/2025

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13P2730055AK0000110314

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 2A247_020_01

ADRESSE DU SITE : Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa
Propriété Fonteneau

COMMUNE : 20137 Porto-Vecchio

DATE : 29/09/2025

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : Porto-Vecchio
NOM DU SITE : Porto Vecchio Rte d'Arca
CODE SITE : 2A247_020_01
ADRESSE : Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa Propriété Fonteneau -
20137 Porto-Vecchio
TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable
PROJET DE : Modification substantielle d'une antenne-relais existante
**COORDONNÉES
GÉOGRAPHIQUES :** X = 1179074.36, Y = 1645378.03
Longitude : 9.263034, Latitude : 41.585253

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Anais NADAROU
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : anadarou@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	23



13P273005ZK00001104.14

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages**.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires. Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce Projet prévoit l'installation de 4 antennes et 2 faisceaux hertziens Free Mobile sur un nouveau support de type pylône treillis d'une hauteur de 11,25 m (hors paratonnerre) et 11,75 m (avec paratonnerre). Surface projetée au sol / Emprise au sol du projet : 4.95 m².

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet, par la mise en oeuvre d'un pylône treillis, plus transparent dans l'environnement, de couleur RAL 7022 (gris terre d'ombre). Les Antennes, Faisceaux Hertziens Free Mobile seront de couleurs, identique au pylône RAL 7022. Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées, au pied du pylône, dissimulées par une clôture RAL 7022.

Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-9 du Code de l'urbanisme, ainsi qu'à la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 20 juin 2012, n°344646), les constructions d'une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres avec une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² sont dispensées de toute autorisation d'urbanisme, sauf en secteur sauvegardé ou classé.

Situé hors de tels périmètres, ce projet n'est donc soumis ni à déclaration préalable (DP) ni à permis de construire (PC). Relevant du régime déclaratif auprès de l'ANFR, et en application des lois Abeille et Élan, la procédure consiste uniquement en une information préalable de la commune (DIM).

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		3 Antennes Free Mobile générique multibandes 3 Antennes Free Mobile 5G	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		0° 130° 230°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	4G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	11.75 m	37.25 m	10.25 m	35.75 m	10.75 m	36.25 m	47.6	45.4	6° (4)
130°	4G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	11.75 m	37.25 m	10.25 m	35.75 m	10.75 m	36.25 m	47.6	45.4	6° (4)



13P2730055XK0000110514

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
230°	4G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	11.75 m	37.25 m	8.45 m	33.95 m	9.85 m	35.35 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	11.75 m	37.25 m	10.25 m	35.75 m	10.75 m	36.25 m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

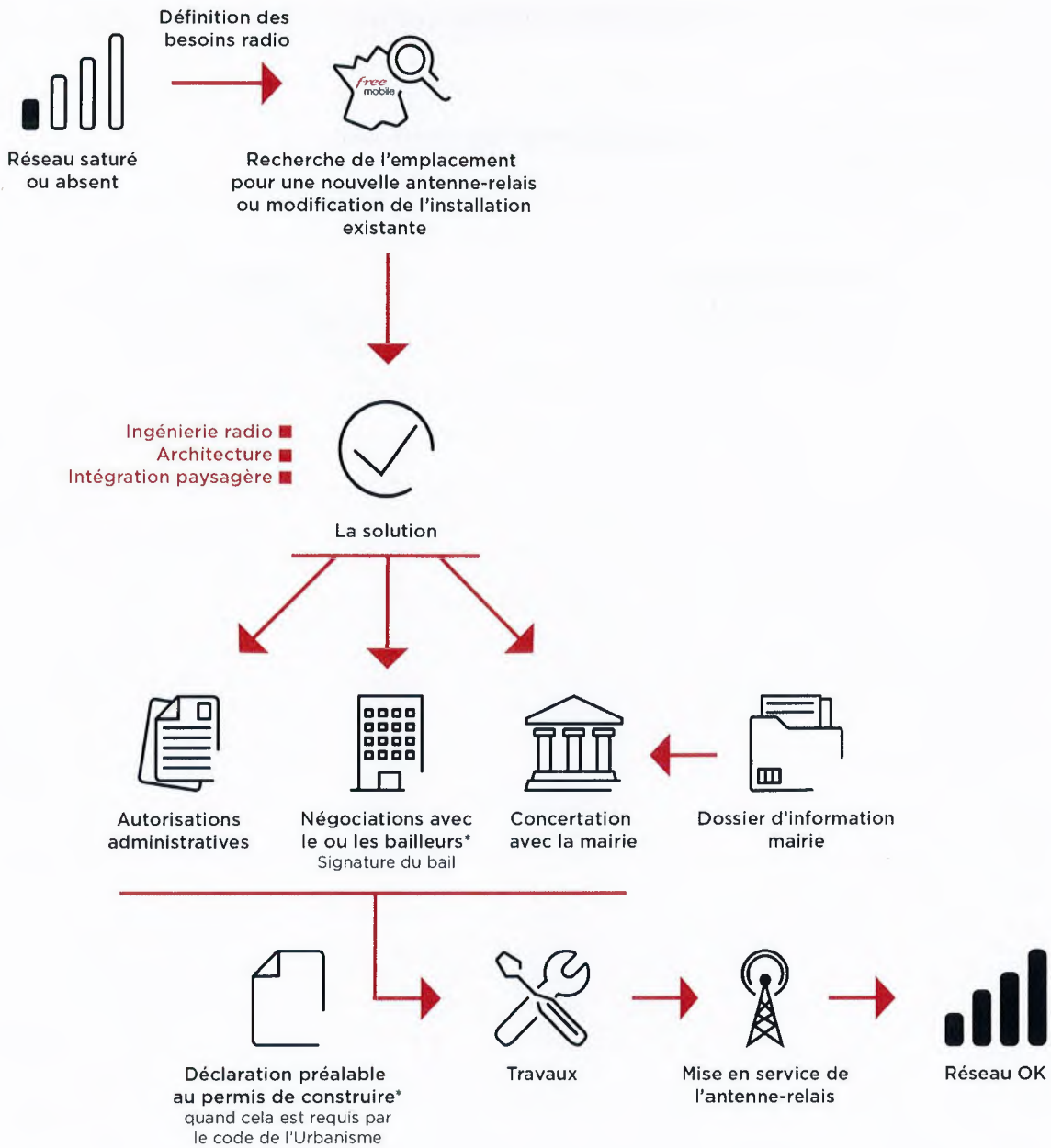
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Janvier 2026
Mise en service (prévisionnel)	Avril 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.



4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa Propriété Fonteneau
20137 Porto-Vecchio

Coordonnées

Lambert II étendu

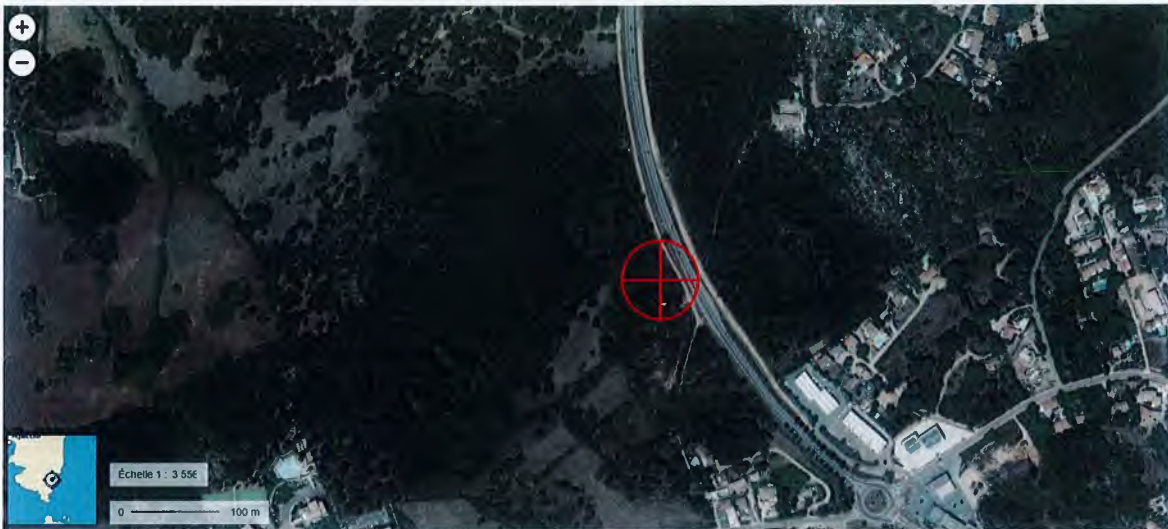
X = 1179074.36
Y = 1645378.03

WGS 84

Longitude : 9.263034
Latitude : 41.585253

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



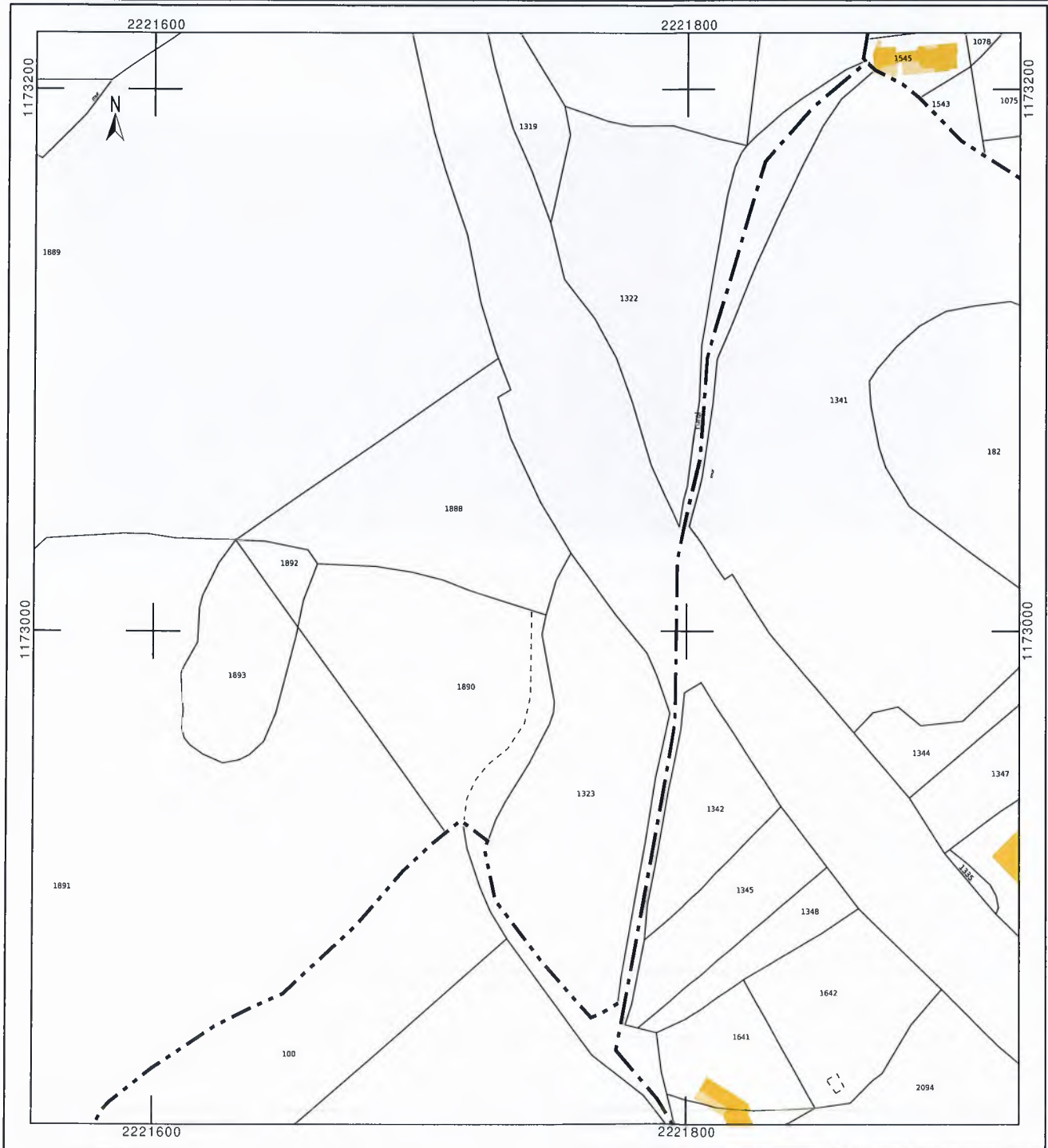
Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

S O

13P2730055K0000110714

6. Plan de cadastre

<p>Département : CORSE DU SUD</p> <p>Commune : PORTO VECCHIO</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF de la Corse du Sud 6, Parc Cunéo d'Ornano 20195 20195 AJACCIO CEDEX1 tél. 0495503514 - fax cdif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : D Feuille : 000 D 02</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000</p> <p>Date d'édition : 07/07/2025 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC42 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>		<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après



Prises de vue



13#273005ZK0000110814

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



13P273005ZK000110914

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet

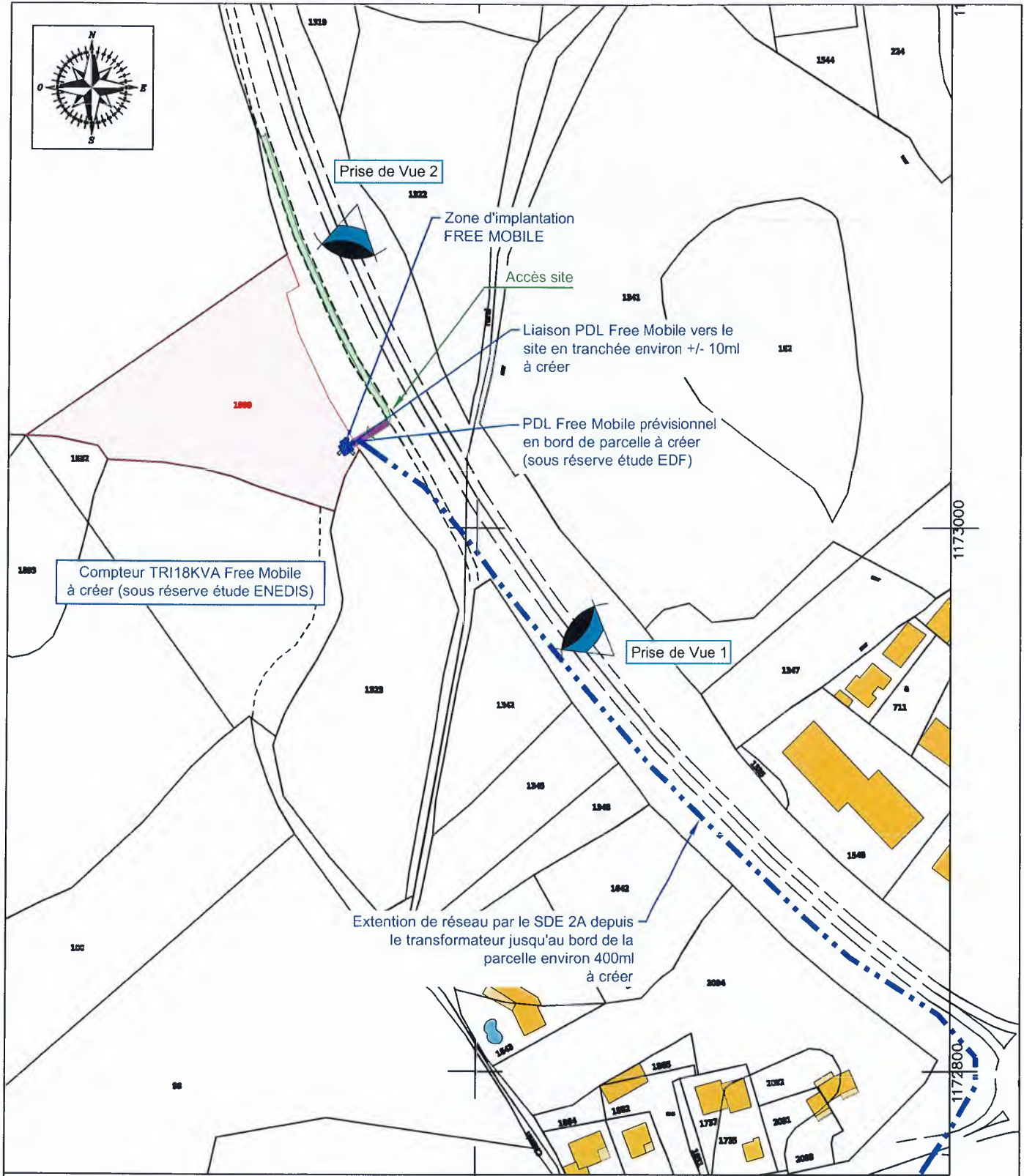
NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
1	NOMENCLATURE	OK
2	PLAN DE SITUATION	OK
3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK
5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
6	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	16/09/2025	G.DOLE	Emission Originale	Free mobile

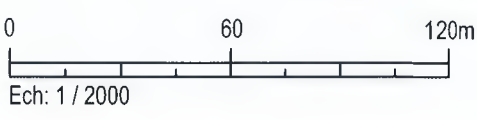
PORTO VECCHIO RTE D'ARCA

	Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa		ID : 2A247_020_01
	20137 PORTO VECCHIO		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_020_01_PORTO_VECCHIO RTE_D_ARCA_PLAN_IndA.dwg	ECH : A4 --





Section : D
 Parcelle : 1888
 Commune : PORTO VECCHIO



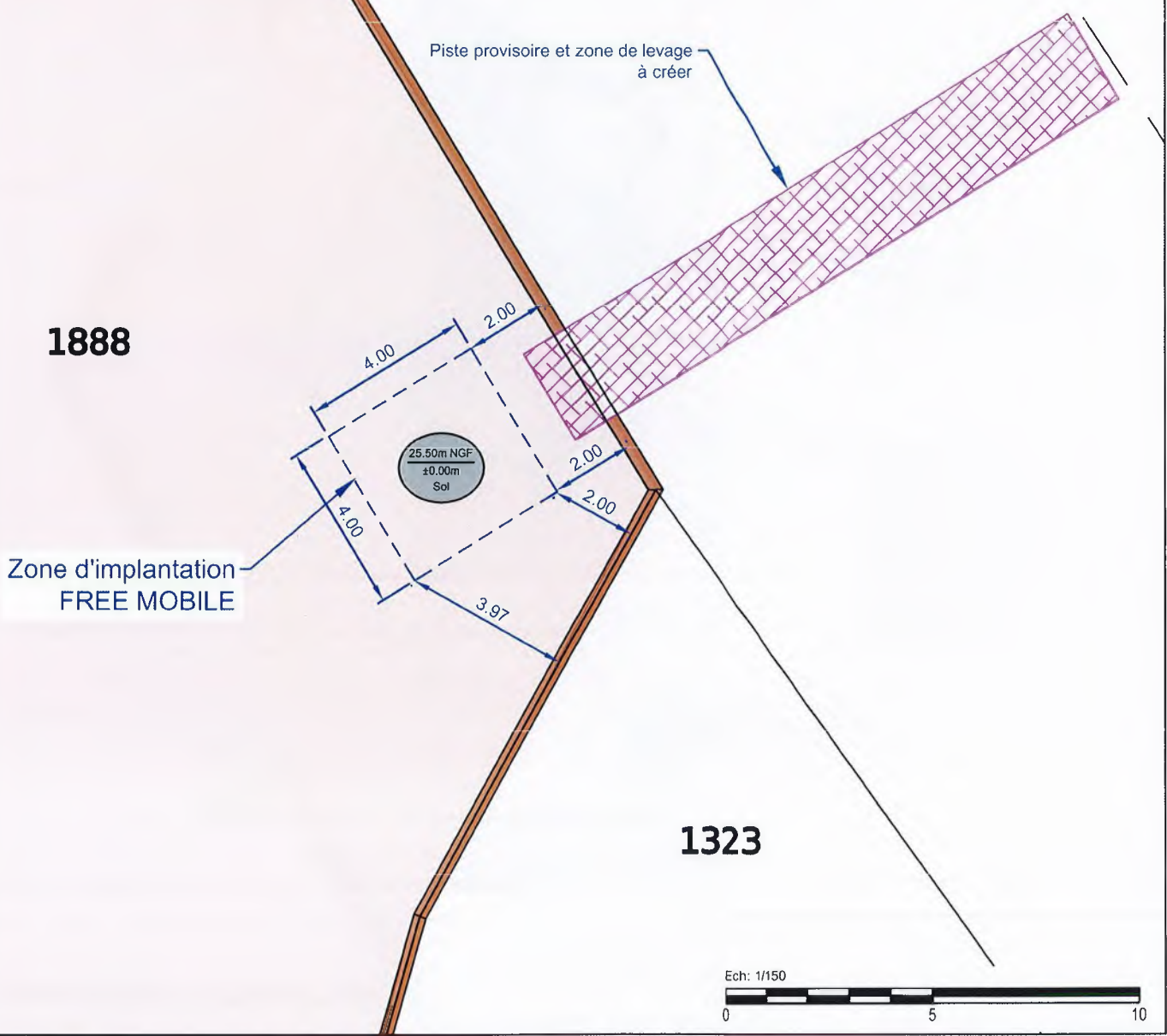
Poste transformateur existant

PORTO VECCHIO RTE D'ARCA			
free mobile	Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa		ID : 2A247_020_01
	20137 PORTO VECCHIO		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 1	PLAN DE SITUATION	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER : 2A247_020_01_PORTO_VECCHIO RTE_D_ARCA_PLAN_IndA.dwg	ECH : A4 - 1/2000

RUP - 16/09/2025



ATTENTION
Implantation du site sans relevé topographique
La nature du terrain ne permet pas un relevé de celui-ci sans un démaquisage préalable



13P2730051K0000111114

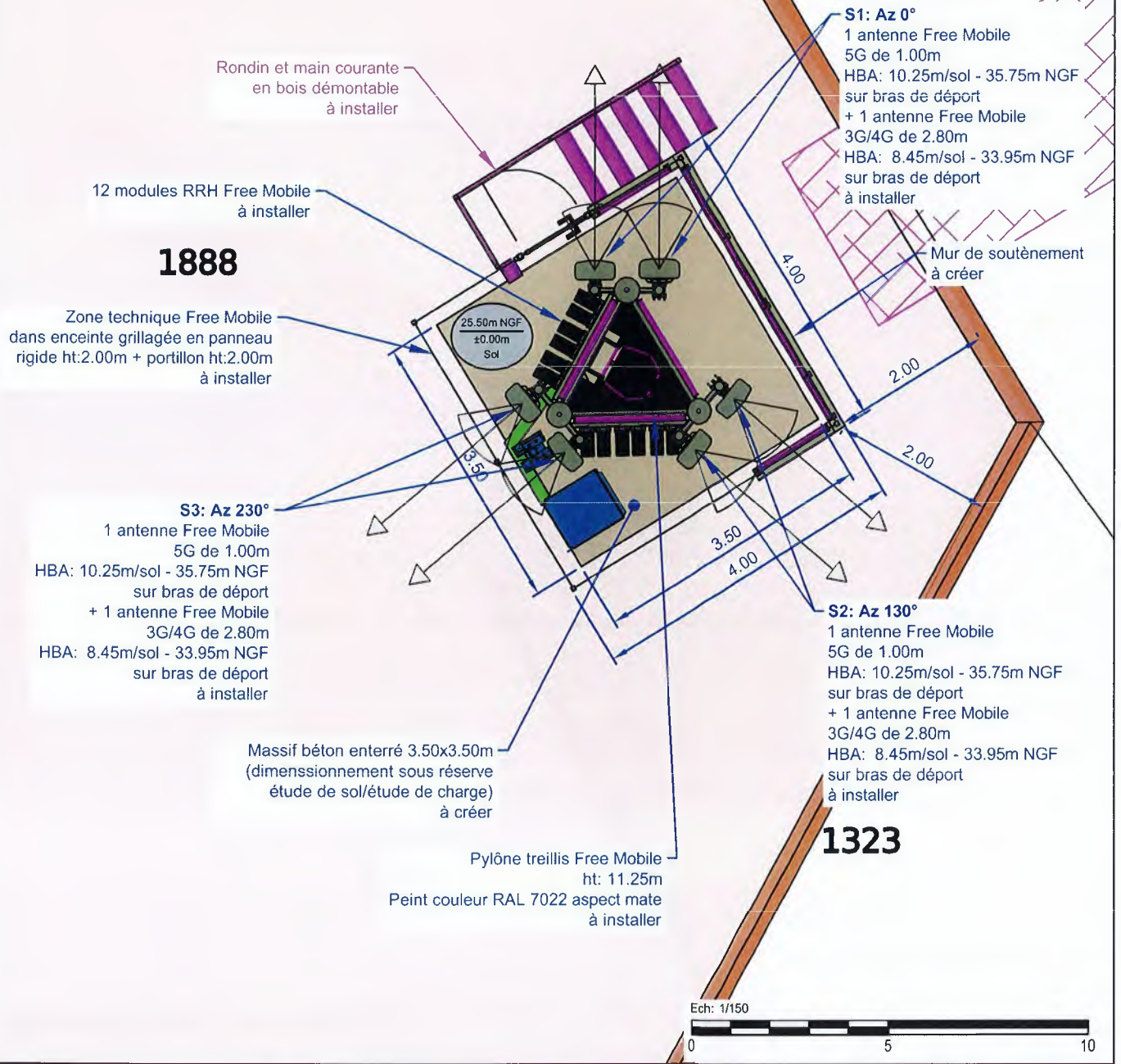
PORTO VECCHIO RTE D'ARCA			
free mobile	Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa		ID : 2A247_020_01
	20137 PORTO VECCHIO		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 3	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	Date : 16/09/2025
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_020_01_PORTO_VECCHIO RTE D_ARCA_PLAN_IndA.dwg	ECH : A4 - 1/50

PDF GENERATED BY AUTOCAD



ATTENTION
 Implantation du site sans relevé topographique
 La nature du terrain ne permet pas un relevé de
 celui-ci sans un démaquisage préalable

Emprise au sol du projet : 4.95m²

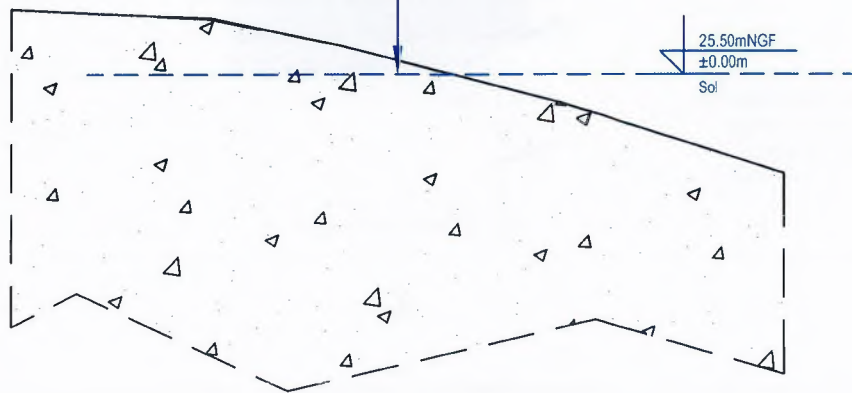


PORTO VECCHIO RTE D'ARCA			
free mobile	Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa		ID : 2A247_020_01
	20137 PORTO VECCHIO		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	Date : 16/09/2025
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_020_01_PORTO_VECCHIO_RTE_D_ARCA_PLAN_IndA.dwg	ECH : A4 - 1/50

Free Mobile - 16/09/2025

ATTENTION
 Implantation du site sans relevé topographique
 La nature du terrain ne permet pas un relevé de
 celui-ci sans un démaquisage préalable

Zone d'implantation
 Free Mobile



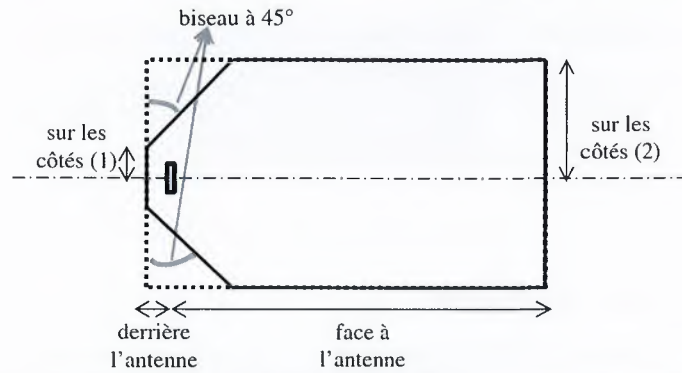
13P2730052K0000111214

PORTO VECCHIO RTE D'ARCA			
free mobile	Rond point route d'Arca - Lieu dit Tippa		ID : 2A247_020_01
	20137 PORTO VECCHIO		Dessin : G.DOLE
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 2A247_020_01_PORTO_VECCHIO RTE_D_ARCA_PLAN_IndA.dwg	ECH : A4 - 1/100

N°P 2025 16/09/2025

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr



Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13P2730057K0000114,14